

*Mise en garde*

*Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'administration. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la secrétaire corporative du Réseau de transport de Longueuil et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.*



ASSEMBLÉE 19-CAP-08

Procès-verbal de **l'assemblée publique ordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive **le jeudi 5 septembre 2019** 17 h, à la salle Vieux-Longueuil du centre administratif du Réseau situé au 1150, boulevard Marie-Victorin, à Longueuil.

Sont présents formant quorum :

Monsieur Pierre Brodeur, président et maire de la Ville de Saint-Lambert  
Madame Marilou Alarie, conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville  
Monsieur Jean-François Boivin, conseiller de la Ville de Longueuil  
Madame Nancy Decelles, représentante des usagers du transport adapté  
Madame Monique Gagné, conseillère de la Ville de Brossard  
Monsieur Michel Lanctôt, conseiller de la Ville de Longueuil  
Monsieur Jacques Lemire, conseiller de la Ville de Longueuil  
Monsieur Robert Myles, conseiller de la Ville de Longueuil  
Monsieur Jacques E. Poitras, conseiller de la Ville de Longueuil  
Madame Magalie Queval, conseillère de la Ville de Boucherville  
Monsieur Jérôme Savaria-Carrière, représentant des usagers du transport régulier

N'a pu assister :

Monsieur Jonathan Tabarah, vice-président et conseiller de la Ville de Longueuil

Sont également présents :

Monsieur Michel Veilleux, directeur général  
Maître Carole Cousineau, secrétaire corporative et conseillère juridique  
Monsieur Daniel Jean, directeur Finances et trésorier

**1. RÉSOLUTION NUMÉRO 19-106**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Jean-François Boivin, appuyé par Monique Gagné :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. Période de questions du public**

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil d'administration.

Une personne demande à être entendue.

Madame Johanne Gaumont questionne le conseil relativement au confort à bord des autobus, à la gestion des horaires des lignes 8 et 417 et au terminus Longueuil.

Le président prend acte des propositions de Mme Gaumont et lui indique que le RTL fait tous les efforts possibles afin d'offrir le meilleur service à tous les résidents de l'agglomération.

**3. Adoption des procès-verbaux**

**3.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-107**

**Procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 3 juillet 2019**

Il est proposé par Jacques E. Poitras, appuyé par Monique Gagné :

D'APPROUVER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 3 juillet 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-108**

**Procès-verbal de l'assemblée publique extraordinaire du 10 juillet 2019**

Il est proposé par Jacques E. Poitras, appuyé par Monique Gagné :

D'APPROUVER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée publique extraordinaire du 10 juillet 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. Dossiers – Mobilité durable**

**4.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-109**

**Reconduction de l'entente avec la Ville de Longueuil (agglomération) relativement à l'augmentation, en période de pointe, du service de transport en commun des lignes d'autobus 86 et 87**

Il est proposé par Magalie Queval, appuyé par Michel Lanctôt :

D'APPROUVER la reconduction de l'entente à intervenir entre le Réseau de transport de Longueuil et la Ville de Longueuil dans ses compétences d'agglomération relativement à l'augmentation, en période de pointe, du service de transport en commun des lignes d'autobus 86 et 87 pour la période débutant le 1er janvier 2020 et se terminant le 31 décembre 2020 inclusivement.

D'AUTORISER le directeur général et la secrétaire corporative à signer cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-110**

**Modification de la résolution numéro 19-41 - Gratuité sur différentes lignes du réseau à l'occasion des événements en fête**

CONSIDÉRANT la gratuité prévue à la résolution numéro 19-41 pour l'événement en fête des 21 et 22 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE cet événement aura lieu au parc de la Cité de l'arrondissement Saint-Hubert les 20 et 21 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la ligne d'autobus 71 ne dessert pas le parc de la Cité à Saint-Hubert.

Il est proposé par Nancy Decelles, appuyé par Jacques Lemire :

DE MODIFIER la résolution 19-41 afin d'abolir la gratuité prévue sur la ligne 71 les 21 et 22 septembre 2019.

D'OFFRIR un accès gratuit aux clients payant comptant ou avec des passages sur la carte OPUS ou SOLO sur présentation du coupon d'embarquement sur les lignes 8 et 42, du vendredi 20 septembre à 18 heures au samedi 21 septembre jusqu'à la fin du service.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 5. Dossiers – Gestion durable des ressources

### 5.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-111

#### Approbation du règlement d'emprunt L-98 pour financer des travaux d'aménagement de l'accès au terminus de la gare Longueuil-Saint-Hubert de l'arrondissement de Saint-Hubert via la rue Patrick et les voies réservées et mesures préférentielles du boulevard Vauquelin de part et d'autre (entre le boulevard Roland-Therrien et le chemin de Chambly)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01), le Réseau de transport de Longueuil (RTL) peut décréter un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement L-98 a été expédié aux membres conformément à l'article 50 de la Loi.

Il est proposé par Jean-François Boivin, appuyé par Nancy Decelles :

D'APPROUVER le règlement d'emprunt L-98 autorisant un emprunt d'un million quatre cent vingt-sept mille dollars (1 427 000 \$) pour financer des travaux d'aménagement de l'accès au terminus de la gare Longueuil-Saint-Hubert de l'arrondissement de Saint-Hubert via la rue Patrick et les voies réservées du boulevard Vauquelin (entre le boulevard Roland-Therrien et le chemin de Chambly).

DE SOUMETTRE le règlement à l'approbation du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil ainsi qu'au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), tel que le prévoit l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01).

D'AUTORISER les personnes désignées dans le règlement intérieur L-02 à signer, pour et au nom du RTL de transport de Longueuil, tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 5.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-112

#### Octroi de contrat - Services professionnels – Communication et relations publiques pour les consultations publiques

Il est proposé par Michel Lanctôt, appuyé par Marilou Alarie :

D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P19-036 - Services professionnels d'une firme de communications/relations publiques pour l'organisation et la tenue de consultations publiques dans les villes de l'agglomération de Longueuil, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit la firme TACT INTELLIGENCE-CONSEIL INC. aux prix soumis, pour un montant total estimé à 358 722,00 \$ (taxes incluses), pour la durée complète du contrat, conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 5.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-113

#### Octroi de contrat – Impression des dépliants horaire

Il est proposé par Jérôme Savaria-Carrière, appuyé par Robert Myles :

D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P19-034 - Impression de dépliants horaires, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise LES IMPRESSIONS PIGALE INC. aux prix soumis, pour un montant total estimé à 121 402,10 \$ (taxes incluses), pour une durée de trois (3) ans, conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-114

**Octroi de contrat – Service de remorquage pour les autobus et véhicules de service du RTL**

Il est proposé par Michel Lanctôt, appuyé par Robert Myles :

D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P19-027 - Services de remorquage pour les autobus et véhicules de service du RTL, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise REMORQUAGE GROUPE LABERGE INC. aux prix unitaires soumis, pour un montant total estimé à 621 554,85 \$ (taxes incluses), pour une durée de trois (3) ans, conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-115

**Octroi de contrat – Réparation de planchers aux centres d'exploitation Saint-Hubert et du Vieux-Longueuil**

Il est proposé par Jean-François Boivin, appuyé par Jérôme Savaria-Carrière :

D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P19-035 - Réfection de planchers aux centres d'exploitation de Saint-Hubert et du Vieux-Longueuil, au seul soumissionnaire conforme, soit l'entreprise 9134-0919 QUÉBEC INC. faisant affaire sous le nom de DUBOIS CONSTRUCTION aux prix unitaires soumis, pour un montant total estimé à 685 903,82 \$ (taxes incluses), pour la durée complète du contrat, conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-116

**Dépôt – Liste des chèques émis**

PRENDRE acte du dépôt de la liste des chèques émis pour la période du 15 juin au 15 août 2019 pour le paiement des comptes inscrits au montant de 22 099 484,72 \$.

5.7 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-117

**Dépôt – Bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus – Juin et juillet 2019**

PRENDRE acte du dépôt de la liste des bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus pour les mois de juin et juillet 2019.

6. **Intervention des membres du conseil**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil d'administration interviennent à tour de rôle.

7. **Affaires nouvelles**

8. RÉSOLUTION NUMÉRO 19-118

**Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, le président, monsieur Pierre Brodeur, propose la levée de l'assemblée à 17 h 26. Il est appuyé par Nancy Decelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Pierre Brodeur  
Président

---

Me Carole Cousineau  
Secrétaire corporative